



**RAPPORT 2019**

**Rapport sur la solvabilité et la  
situation financière  
SFCR  
(*Solvency and Financial  
Conditions Reports*)**

# SOMMAIRE

<b>1. Synthèse</b>	<b>4</b>
<b>2. A Activités et Résultats</b>	<b>5</b>
2.1.A.1 Activité	5
2.2.A.2 Résultats de souscription	6
2.3.A.3 Résultats des investissements	6
2.4.A.4 Résultats des autres activités	7
2.5.A.5 Autres informations	7
<b>3. B Gouvernance</b>	<b>8</b>
3.1.B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	8
3.1.1. B.1.a Organisation générale	8
3.1.2. B.1.b Conseil d'administration	9
3.1.3. B.1.c Direction effective	11
3.1.4. B.1.d Fonctions clés	12
3.1.5. B.1.e Éventuels changements importants survenus au cours de l'exercice	13
3.1.7 B.1.g Adéquation du système de gouvernance	14
3.2.B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	14
3.2.1. B.2.a Politique de compétence et d'honorabilité	14
3.2.2. B.2.b Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation	14
3.2.3. B.2.c Exigences de compétence et processus d'appréciation	15
3.3.B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	16
3.3.1. B.3.a Organisation du système de gestion des risques	16
3.3.2. B.3.b Evaluation interne des risques et de la solvabilité	17
3.3.3. B.3.c Rôle spécifique de la fonction gestion des risques	18
3.4.B.4 Système de contrôle interne	19
3.4.1. B.4.a description du système	19
3.4.2. B.4.b Rôle spécifique de la fonction conformité	20
3.5.B.5 Fonction d'audit interne	21
3.6.B.6 Fonction actuarielle	22
3.7.B.7 Sous-traitance	23
3.8.B.8 Autres informations	24
<b>4.C Profil de risque</b>	<b>25</b>
4.1.C.1 Risque de souscription	27
4.1.1. C.1.a Appréhension du risque de souscription au sein de la Mutualité de la Réunion	27
4.1.2. C.1.a Mesure du risque de souscription et risques majeurs	27
4.1.3. C.1.a Maîtrise du risque de souscription	27
4.2.C.2 Risque de marché	28
4.2.1. C.2.a Appréhension du risque de marché au sein de la Mutualité de la Réunion	28
4.2.2. C.2.b Mesure du risque de marché et risques majeurs	28
4.2.3. C.2.c Maîtrise du risque de marché	28
4.3.C.3 Risque de crédit	29
4.3.1. C.3.a Appréhension du risque de crédit au sein de la Mutualité de la Réunion	29

4.3.2. C.3.b	Mesure du risque de crédit et risques majeurs	29
4.3.3. C.3.b	Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs	29
4.4.C.4	Risque de liquidité	30
4.4.1. C.4.a	Appréhension du risque de liquidité au sein de la Mutualité de la Réunion	30
4.4.2. C.4.b	Mesure du risque de liquidité et risques majeurs	30
4.4.3. C.4.c	Maîtrise du risque de liquidité	30
4.5.C.5	Risque opérationnel	31
4.5.1. C.5.a	Appréhension du risque opérationnel au sein de la Mutualité de la Réunion	31
4.5.2. C.5.b	Mesure du risque opérationnel et risques majeurs	31
4.5.3. C.5.c	Maîtrise du risque opérationnel	31
4.6.C.6	Autres risques importants	32
4.7.C.7	Autres informations	32
<b>5. D</b>	<b>Valorisation à des fins de solvabilité</b>	<b>33</b>
5.1.D.1	Actifs	33
5.1.1. D.1.a	Présentation du bilan	33
5.1.2. D.1.b	Base générale de comptabilisation des actifs	34
5.1.3. D.1.c	Immobilisations incorporelles significatives	34
5.1.4. D.1.d	Baux financiers et baux d'exploitation	34
5.1.5. D.1.e	Impôts différés actifs	34
5.1.6 D.1.f	Entreprises liées	35
5.2.D.2	Provisions techniques	36
5.2.1. D.2.a	Montant des provisions techniques et méthodologie	36
5.2.2. D.2.b	Incertitude liée à la valeur des provisions techniques	37
5.3.D.3	Autres Passifs	38
5.3.1. D.3.a	Montant des autres passifs et méthodologie	38
5.3.2. D.3.b	Accords de location	38
5.3.3. D.3.c	Impôts différés Passif	38
5.3.4. D.3.d	Avantages économiques et avantages du personnel	39
5.4.D.4	Méthodes de valorisation alternatives	39
5.5.D.5	Autres informations	39
<b>6. E</b>	<b>Gestion du Capital</b>	<b>40</b>
6.1.E.1	Fonds propres	40
6.1.1. E.1.a	Structure des fonds propres	40
6.1.2. E.1.b	Passifs subordonnés	41
6.1.3. E.1.c	Fonds Propres éligibles et disponibles	41
6.2.E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	42
6.2.1. E.2.a	Capital de solvabilité requis	42
6.2.2. E.2.b	Minimum de capital de requis	43
6.3.E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	43
6.4.E.4	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	43
6.5.E.5	Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis	43
6.6.E.6	Autres informations	43
<b>7. Annexe</b>	<b>: QRT demandés</b>	<b>44</b>

# 1. Synthèse

La Mutualité de la Réunion, organisme à but non lucratif, est agréée pour assurer un portefeuille « accident » (branche 1), « maladie » (branche 2) et « vie-décès » (branche 20).

Parallèlement à son rôle mutualiste de référence, la Mutualité de la Réunion se positionne comme un acteur majeur de la vie de la population réunionnaise en développant un réseau de services novateurs et des partenariats permettant de répondre tout au long des parcours de vie aux préoccupations sanitaires et sociales de ses adhérents.

En termes de gouvernance, la Mutualité de la Réunion repose sur les trois types d'acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration et la direction opérationnelle salariée qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites.
- Les dirigeants effectifs (Président et Dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la Mutualité de la Réunion auprès de tiers.
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est prise et validée par deux personnes (en l'occurrence le Président et le Dirigeant opérationnel).
- Le principe de la personne prudente : la Mutualité de la Réunion appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

La structure de la gouvernance de la Mutualité de la Réunion n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent hormis le changement du responsable des fonctions clés "gestion des risques" et "vérification de la conformité", portées par la nouvelle Risk Manager depuis novembre 2019. Suite à la notification de ce renouvellement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la mutuelle est en attente de la confirmation de l'autorité.

Pour l'exercice 2019, la Mutualité de la Réunion présente les indicateurs de référence suivants :

Indicateurs de référence (k€)	2017	2018	2019
Cotisations nettes de taxes	45 465	47 950	49 715
Résultat de souscription	4 623	5 504	5 748
Résultat des investissements	-105	1 519	1 917
Ratio de couverture du SCR	<b>347%</b>	<b>323%</b>	<b>303%</b>
Ratio de couverture du MCR	<b>1021%</b>	<b>1090%</b>	<b>1130%</b>

L'année 2019 a permis à la Mutualité de la Réunion de continuer la consolidation de ses fondamentaux avec une progression du chiffre d'affaires et de ses fonds propres, la

solvabilité ayant légèrement décru en raison de la continuation de forts investissements immobiliers.

## 2. A Activités et Résultats

### 2.1.A.1 Activité

La Mutualité de la Réunion, fondée en 1979, union du livre 2 est inscrite sous le numéro SIREN 321 073 470. Ses agréments lui permettent d'assurer un portefeuille « accident » (branche 1), « maladie » (branche 2) et « vie-décès » (branche 20).

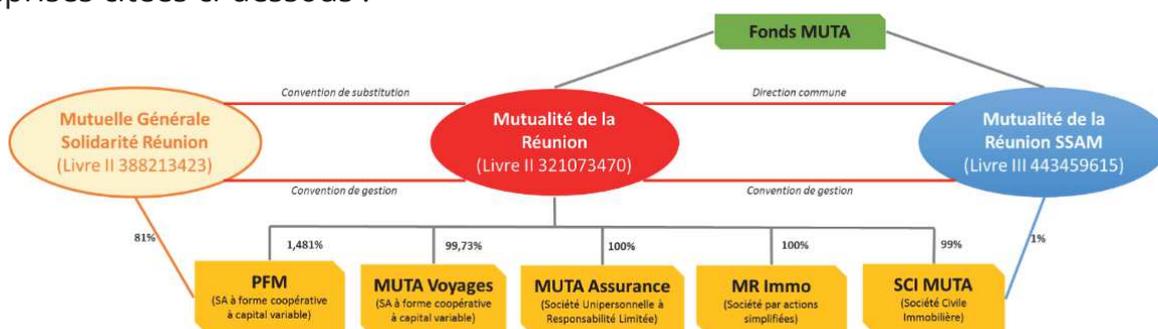
La Mutualité de la Réunion, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 09.

La Mutualité de la Réunion a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels au cabinet EXA représenté par Pierre Yves TEISSIER, ainsi qu'au cabinet KPMG, représenté par M. Guy COHEN. Afin d'assurer son fonctionnement, la Mutualité de la Réunion dispose d'un effectif de 167 personnes au 31/12/2019 réparties sur neuf sites.

Les garanties commercialisées par la Mutualité de la Réunion sont affiliées aux lignes d'activité solvabilité 2 suivantes : assurance des frais médicaux et autre assurance vie, et leur commercialisation intervient sur le territoire français. L'objectif premier est de proposer aux adhérents des produits équilibrés à un prix évalué au plus juste et dont la pérennité et l'équilibre technique sont assurés.

Acteur de référence de la complémentaire santé et des garanties obsèques à la Réunion, la Mutualité de la Réunion connaît depuis 2017 une croissance régulière.

Par ailleurs, la Mutualité de la Réunion détient les participations suivantes dans les entreprises citées ci-dessous :



### PFM

Cette entreprise de pompes funèbres vise à accompagner les familles endeuillées.

### MUTA Voyages

MUTA Voyages est une agence de voyage proposant des voyages vers toutes les destinations à travers le monde pour faciliter le déplacement des réunionnais dans toute ses formes (vols secs, circuits seuls, séjours ou circuits en privé ou en groupe, croisières ou encore voyages à thèmes).

### **MUTA Assurance**

Muta Assurance est un courtier en assurance permettant aux adhérents de la mutuelle de regrouper en un guichet unique leurs assurances (Auto, Moto, Habitation).

### **SAS MR Immo et SCI MUTA**

Ce sont deux entreprises qui acquièrent et gèrent du patrimoine immobilier réunionnais.

Par ces différentes participations, la Mutualité de la Réunion se positionne comme un acteur majeur de la vie de la population réunionnaise en développant un réseau de services novateurs et des partenariats permettant de répondre toutes au long des parcours de vie aux préoccupations sanitaires et sociales de ses adhérents.

## ***2.2.A.2 Résultats de souscription***

Au titre de son activité d'assurance, la Mutualité de la Réunion a perçu 49 715 k€ et son résultat de souscription se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité (k€)	Cotisations brutes acquises	Charge de sinistralité et Dépenses	Autres éléments	Résultat de souscription
Santé	43 559	40 503	1 058	4 113
Vie	6 157	4 718	196	1 635
<b>Total</b>	<b>49 715</b>	<b>45 221</b>	<b>1 254</b>	<b>5 748</b>

Le résultat de souscription est très largement positif en raison de la maîtrise des prestations et des frais de gestion avec les deux branches excédentaires.

L'ensemble de l'activité de la Mutualité de la Réunion est réalisé en France (Ile de la Réunion).

## ***2.3.A.3 Résultats des investissements***

Au titre de son activité d'investissement, la Mutualité de la Réunion dispose d'un portefeuille de placements, d'immobilier pour usage propre et de trésorerie s'élevant à 85M€.

Les produits et charges financiers totaux se décomposent ainsi :

Catégorie d'actif	Produits	Charges	Résultats des investissements 2019	Résultats des investissements 2018	Plus et moins-values latentes
1 - Obligations souveraines	16				72
2 - Obligations d'entreprises	103				184
3 - Actions	102				81
4 - Fonds d'investissement	-				-
7 - Trésorerie et dépôts	37				12
9 - Immobilisations corporelles	1 495				6 051
<b>Total</b>	<b>1 754</b>	<b>-167</b>	<b>1 917</b>	<b>1 519</b>	<b>6 400</b>

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité 2 de la manière suivante :

- Le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires.
- Le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter/imputer la réserve de réconciliation.

### ***2.4.A.4 Résultats des autres activités***

La Mutualité de la Réunion ne dispose pas d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

### ***2.5.A.5 Autres informations***

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.

## 3. B Gouvernance

### 3.1.B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### 3.1.1. B.1.a Organisation générale

Le choix du système de gouvernance de la Mutualité de la Réunion a été opéré en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

La gouvernance de la Mutualité de la Réunion est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- Les administrateurs élus (Conseil d'administration).
- La présidence et la direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales (dirigeants effectifs).
- Les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, conformité et audit interne) devant soumettre leurs travaux au Conseil d'administration.

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la Mutualité de la Réunion approuvée par l'Assemblée générale. Par ailleurs, le Conseil d'administration réalise chaque année une revue des politiques écrites, s'assure de leur bonne exécution et mise en œuvre au sein de la Mutualité de la Réunion.

Ainsi, les rôles et responsabilités d'acteurs ont été clairement identifiés et définis permettant de s'assurer d'une correcte séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle. Les canaux de communication entre ses acteurs ont été également définis.

La vision schématique du système de gouvernance se présente comme suit :



3.1.2. B.1.b Conseil d'administration

**Composition et tenues du Conseil d'administration :**

Le Conseil d'administration est composé de 14 administrateurs élus.

Le Conseil d'administration se réunit à minima quatre fois dans l'année. Au cours de l'exercice 2019, les séances suivantes ont été tenues :

Dates clés statutaires 2019	
CA n°1	07/03/2019
CA n°2	18/04/2019
AG	15/06/2019
CA n°3	20/06/2019
CA n°4	19/09/2019
CA n°5	14/11/2019

**Prérogatives du Conseil d'administration et travaux réalisés durant l'année :**

Dans le cadre de Solvabilité 2, le Conseil d'administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de la Mutualité de la Réunion. A ce titre, les missions du Conseil d'administration sont les suivantes :

- **Stratégie** : fixe l'appétence et les limites de tolérance générale, approuve les stratégies et politiques principales de gestion des risques ; et fixe les principes généraux de la politique de rémunération et supervise sa mise en œuvre.
- **Interactions avec les fonctions clés** : auditionne au minimum une fois par an et autant que nécessaire les responsables de fonctions clés.
- **Validation et surveillance** : approuve et réexamine annuellement les politiques écrites, approuve les rapports sur la solvabilité et la situation financière et l'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité), en cas de recours à la sous-traitance, veille à ce que les dispositions afférentes pour chaque prestataire soient mises en place. Enfin, il assume la responsabilité finale du respect par l'organisme de la Directive Solvabilité 2.
- **Prérogatives spécifiques vis-à-vis des dirigeants effectifs** : approuve les éléments du contrat de travail du Dirigeant opérationnel.
- Fixe les délégations de pouvoirs au Président et au Dirigeant opérationnel.

Parallèlement, les administrateurs détiennent d'autres prérogatives (*détermination des orientations de la mutuelle, surveillance des comptes annuels, approbation du rapport de gestion, ...*) antérieures à la réforme qu'ils conservent.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a notamment au cours de l'exercice :

- Validé les investissements financiers et immobiliers.
- Validé les rapports réglementaires (ORSA, Solvabilité 2, Lutte contre la blanchiment et le financement du terrorisme [LCB-FT], Rapport des procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière [PEVIFC]).
- S'est assuré de la bonne exécution et de la mise à jour les politiques écrites.

Par ailleurs, la création de commissions spécialisées issues du Conseil d'administration permet la spécialisation de certains de ses membres :

### **Comité d'Audit Finances et Risques**

Le Comité d'Audit, Finances et Risques est une émanation du Conseil d'Administration et joue un rôle majeur dans la supervision et le contrôle de l'information financière et comptable, la fiabilité des processus de gestion des risques, de contrôle interne et d'audit interne.

Conformément aux dispositions de l'article L-823.19 du Code du Commerce, le Comité d'Audit a pour mission :

- De suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de formuler des recommandations au Conseil d'Administration pour en garantir l'intégrité,
- De suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et le cas échéant de l'audit interne,
- D'émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation de l'Assemblée Générale,
- De suivre la réalisation de la mission des Commissaires aux Comptes et de s'assurer du respect des conditions d'indépendance prévues par la législation en vigueur,
- D'approuver la fourniture des services non audits,
- De rendre compte régulièrement de l'exercice de sa mission au Conseil d'Administration dont les résultats de la mission de certification des comptes et de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus.
- Informer sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'Audit, Finances et Risques se réunit autant de fois que nécessaire et au moins quatre fois par an sur convocation du Président du Comité notamment pour :

- l'arrêté des comptes de l'exercice,
- la fixation du budget de fonctionnement, si nécessaire,
- le suivi des missions du contrôle interne, de l'Audit Interne et de la politique de gestion des risques.

Il est composé de 4 membres administrateurs et d'un membre expert.

L'ordre du jour est proposé par les opérationnels (DAF, Risk Manager et Responsable d'Audit Interne). Il est arrêté et validé par le Président du Comité d'Audit. Si l'ordre du jour est adapté en fonction des sujets d'actualité, les thématiques suivantes ont été systématiquement abordées lors de chaque comité :

- Le suivi du respect du planning financier : transmission mensuelle des clôtures comptables et rapports d'activités à la Direction Générale et à la Présidence par la Direction Administrative et Financière,
- L'arrêté des comptes et les clôtures mensuelles,
- Le suivi des placements : évolution des placements, respect des règles et de la politique de placement arrêtée par le Conseil d'Administration,
- Le suivi de l'avancée des travaux sur le contrôle interne et de la gestion des risques,
- Le suivi de l'avancement du plan d'audit, du résultat des audits en cours et de la mise en oeuvre des plans d'actions suite aux recommandations.

La charte du Comité d'Audit Finances et Risques décrit le fonctionnement et les modalités de ce comité et permet de s'assurer que l'ensemble des domaines entrant sous sa responsabilité sont couverts. Cette dernière a été mise à jour et approuvée par le Conseil d'Administration du 27.09.2018.

En 2019, le Comité d'Audit s'est réuni à 5 reprises et le quorum de 50% a été respecté. Le taux de présence a été de 96 %.

### **Commission Assurance et Développement**

Le Conseil d'Administration a confié à cette commission la mission de superviser les activités d'assurance de la mutuelle.

Elle est composée de 8 membres et s'est réunie à 4 reprises en 2019.

Elle a régulièrement examiné les différents indicateurs de pilotage des risques et des engagements. Elle a fait le point également régulièrement dans l'année sur les évolutions à mettre en oeuvre, notamment sur le plan de la gestion pour intégrer les réformes 100 % Santé et Complémentaire Santé Solidaire.

Ainsi, ces missions sont de :

- Suivre les activités santé, décès et assurance de la Mutualité de la Réunion
- Participer à la stratégie de développement commercial
- Procéder à la Veille de la concurrence
- Etre force de proposition sur l'évolution des garanties pour mieux répondre aux besoins des adhérents
- Être en relation avec les professionnels de santé et les partenaires.

A noter que les fonctions d'administrateurs au sein de la mutuelle sont gratuites et ne donnent pas lieu à rémunération.

#### *3.1.3. B.1.c Direction effective*

La direction effective de la Mutualité de la Réunion est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Le Président du Conseil d'administration, Théodore Hoarau
- Le Dirigeant opérationnel, Didier Rivière

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de la Mutualité de la Réunion sont impliqués dans les décisions significatives de la Mutualité de la Réunion, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

### **Prérogatives spécifiques du Président**

Le Président est élu par le Conseil d'administration en qualité de personne physique.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci et en rend compte à l'Assemblée Générale. Il informe le Conseil des procédures engagées en application des articles L.510-8 et L.510-10 du code de la Mutualité.

Il veille au bon fonctionnement des organes de l'Union, des différentes commissions et comités et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.

Le Président convoque le Conseil d'administration et en établit l'ordre du jour.

Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées.

Il engage les dépenses.

Le Président représente l'Union en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est compétent pour décider d'agir en justice ou de défendre l'union dans les actions intentées contre elle.

### **Prérogatives spécifiques du Dirigeant opérationnel**

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration délègue au Dirigeant opérationnel :

- Les pouvoirs nécessaires pour assurer conformément aux textes législatifs et réglementaires et aux statuts, le fonctionnement de l'Union,
- L'organisation des services, les moyens et les procédures mis en œuvre sont de la responsabilité du Dirigeant opérationnel qui veille à l'application des règles définies par les instances de la Mutualité de la Réunion,
- Le pouvoir et la signature pour tout courrier relatif à la gestion du personnel (contrats de travail – à l'exception de ceux des cadres – congés, attestations et convocations diverses) y compris les lettres de licenciements et les sanctions disciplinaires,
- Les délégations de pouvoirs et de signatures en ce qui concerne les engagements et l'ordonnancement des dépenses font l'objet de règles et seuils spécifiques,
- La représentation de la Mutualité de la Réunion au sein de diverses entités.

En application des statuts, le Conseil d'administration autorise Monsieur Théodore HOARAU, Président de la Mutualité de la Réunion, à déléguer au Dirigeant opérationnel, Monsieur Didier RIVIERE, sous son contrôle ainsi qu'il le propose, le pouvoir de le représenter en cas d'absence ou d'empêchement.

#### *3.1.4. B.1.d Fonctions clés*

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, la Mutualité de la Réunion a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

<b>Fonction clé</b>	<b>Fonction exercée au sein de la mutuelle</b>
Gestion des risques	Risk Manager
Actuarielle	Directeur administratif et financier
Audit interne	Responsable Audit interne
Vérification de la conformité	Risk Manager

Les fonctions clés assurent la présentation de leurs travaux au travers de flashes mensuels à destination de la Direction Effective et de rapports spécifiques à leurs périmètres d'intervention (pour la fonction audit et la fonction actuarielle). Par ailleurs, les modalités permettant aux fonctions clés de disposer de toute l'autorité, ressources et indépendance opérationnelle nécessaires afin de mener leurs tâches à bien sont précisées dans des lettres de mission spécifiques.

Comme indiqué dans le tableau précédent, l'organisation existante à ce jour de la Mutualité de la Réunion est celle mise en place depuis l'avènement de la Directive Solvabilité 2 et dans laquelle le cumul des fonctions clés "Gestion des risques" et "Vérification de la conformité" faisait déjà l'objet d'un cumul effectif. Ce dispositif est validé depuis l'année 2016. De plus, les travaux afférents à chaque fonction clé mentionnée font l'objet d'une supervision effective par le Conseil d'Administration, les dirigeants effectifs et le Comité d'Audit Finances et Risques. Ainsi, l'organisation décrite et les dispositifs de contrôle et de supervision mis en place permettent de maîtriser le risque de conflits d'intérêts au titre du cumul des fonctions clés "Gestion des risques" et "Vérification de la Conformité".

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

### *3.1.5. B.1.e Éventuels changements importants survenus au cours de l'exercice*

La structure de la gouvernance de la Mutualité de la Réunion n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent hormis les changements des fonctions clés "gestion des risques" et "vérification de la conformité".

### *3.1.6. B.1.f Pratique et politique de rémunération*

Concernant les pratiques de rémunération, la Mutualité de la Réunion a défini et validé une politique de rémunération.

Les fonctions d'administrateurs au sein de la mutuelle sont gratuites et ne donnent pas lieu à rémunération.

Les rémunérations du Dirigeant opérationnel, des responsables de fonctions clés, des cadres de direction de la mutuelle sont fixées par le Président du Conseil d'administration.

La rémunération des salariés non cadres (employés/techniciens) est fixée dans le respect des dispositions de la convention collective de la mutualité.

Les rémunérations variables sont réservées :

- Aux fonctions commerciales : dans ce cadre, elles ne sont pas indexées sur le chiffre d'affaires produit mais déterminées en fonction de la réalisation d'objectifs de vente et d'indicateurs de qualité de service, la part variable représentait ainsi 19% du salaire brut global ;
- Aux activités à dominante financière et de gestion : elles sont conditionnées au respect des échéances de production des informations comptables et financières et reporting de pilotage de la société, et des critères de qualité des travaux réalisés, la part variable représentait ainsi 11% du salaire brut global.

*3.1.7 B.1.g Adéquation du système de gouvernance*

Le système de gouvernance est revu annuellement par la première vice-présidente de la mutuelle dans le cadre de la politique de compétence et d'honorabilité.

**3.2.B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité**

Conformément à l'article 42 de la directive, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs, les dirigeants et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

*3.2.1. B.2.a Politique de compétence et d'honorabilité*

La compétence des Dirigeants effectifs et des Responsables de Fonctions clés s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formations et diplômes.
- Expérience professionnelle.

Parallèlement à ces éléments, les Dirigeants effectifs et les Responsables de fonctions clés peuvent être amenés à suivre des formations spécifiques en lien avec leurs périmètres respectifs, leur permettant ainsi d'assurer un maintien de leurs compétences.

Le programme de formation est adapté à chaque fonction et peut donc varier du fait des besoins identifiés.

Afin d'attester la compétence et l'honorabilité, le service des Ressources Humaines de la Mutualité de la Réunion tient à jour un dossier relatif aux Dirigeants effectifs, aux responsables des fonctions clés et à leurs équipes, dans lesquels elle conserve :

- Un CV attestant de l'expérience académique et professionnelle de la personne;
- La copie des diplômes obtenus
- Les attestations de participation aux sessions de formation suivies
- Un extrait de casier judiciaire

*3.2.2. B.2.b Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation*

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la présentation d'un extrait de casier judiciaire mis à jour à minima tous les 2 ans.

La politique de compétence et d'honorabilité est sous la responsabilité conjointe :

- La Directrice des Ressources Humaines,
- la Déléguée Générale

Elles assurent en particulier sa mise à jour annuelle et son suivi.

Le Conseil d'Administration a en outre désigné la 1ère Vice-Présidente, comme référente administrateur de la présente politique.

3.2.3. B.2.c Exigences de compétence et processus d'appréciation

**Administrateurs :**

La compétence des administrateurs s'apprécie de manière collective au travers de la diversité des aptitudes, compétences, diplômes et/ou formations.

A leur arrivée dans le Conseil d'administration, un entretien individuel est réalisé afin de déterminer les besoins en termes de formation.

Chaque administrateur se voit, tout au long de son mandat, proposer des modules de formation adaptés en fonction de ses responsabilités.

Chaque année, chaque administrateur se doit de consacrer un quota d'heure à sa formation, fixé à 12 heures.

La vie fédérative accompagne les administrateurs mutualistes dans l'exercice de leurs mandats et œuvre à mettre à disposition du mouvement mutualiste une offre de formation adaptée.

Le dossier d'administrateur contient :

- Une fiche entretien finalisant l'entretien réalisé lors du rendez-vous individuel
- Les informations personnelles de l'Administrateur (CV - pièce d'identité - RIB - extrait de casier judiciaire -diplômes/attestation - distinctions honorifiques)
- Les mandats au sein des Unions
- Les délégations de signature
- Les mandats au sein du groupe Mutualité
- Les mandats extérieurs
- Les formations (attestations aux sessions de formation suivies)

Parallèlement à ces éléments, les administrateurs de la Mutualité de la Réunion ont participé à divers ateliers tout au long de l'année 2019 :

- formation LCB-FT en février 2019
- Les ateliers ORSA en septembre 2019.

**Dirigeants effectifs et Responsables de fonctions clés**

La compétence des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques avec les éléments suivants :

- Formations et diplômes.
- Expérience professionnelle.

Les formations suivies au cours de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- Communiquer efficacement en tant que Directeur d'Audit Interne
- Audit de conseil : spécificités
- Fonction clé Audit Interne
- LCB-FT
- Prévenir le risque pénal
- Communication non violente
- Réforme du 100% santé
- Cycle de perfectionnement des dirigeants

Le contrôle des exigences de compétence est assuré par la Directrice des ressources Humaines de la mutuelle pour les fonctions clés et le Dirigeant opérationnel ; et par la Déléguée Générale pour le Président de la Mutualité de la Réunion.

### 3.3.B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

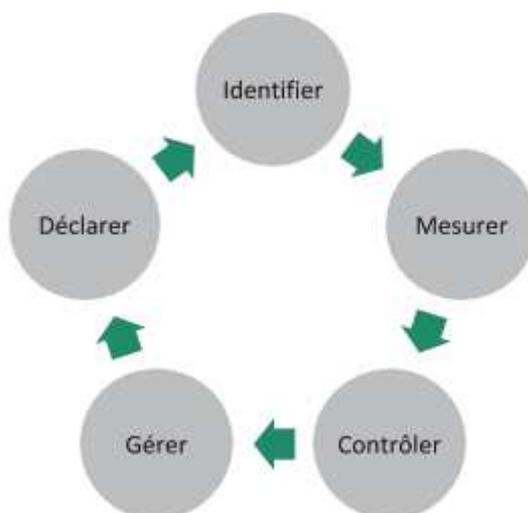
#### 3.3.1. B.3.a Organisation du système de gestion des risques

En application de l'article 44 de la directive cadre Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion des risques. Comme l'indique l'article 44, la démarche risque consiste à étudier de manière structurée les risques :

**Identification :** S'assurer que l'ensemble des risques auquel est soumise la mutuelle est bien identifié (*Risques opérationnels, stratégiques, techniques, financiers, ...*).

**Mesure :** Définir des critères de mesure et de quantification des risques (fréquence, impact, ...), ceci au moyen d'outils, de règles ou d'indicateurs (*SCR, P/C, indicateurs qualité...*).

**Contrôle et gestion :** Surveiller et piloter ces risques afin notamment d'en limiter leurs impacts. Prévoir des plans de redressement permettant de limiter l'exposition de la mutuelle en cas de survenance d'un événement majeur.



Ce système a pour vocation d'identifier et mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités. Il comprend : des dispositifs de détection et d'évaluation des risques ; des mesures de contrôle et de maîtrise ; une intégration des processus décisionnels de l'entité.

Il est à noter que le système décrit est intégré à l'organisation de la structure et, à ce titre, relayé au sein des organigrammes, procédures et modes opératoires encadrant au quotidien l'activité.

Le système de gestion des risques de la mutuelle couvre l'ensemble des domaines présentant un niveau de criticité significatif et susceptible de représenter une menace quantifiable pour son activité, la qualité du service rendu aux adhérents, la pérennité de son modèle économique ou sa capacité à couvrir ses engagements assurantiels.

Une politique de gestion des risques a été formalisée et validée par le Conseil d'administration. Cette politique de gestion des risques prévoit notamment les éléments suivants sur les grandes catégories de risques identifiés :

### **Risque de souscription**

- Santé individuelle et collective

La politique de la Mutualité de la Réunion est celle d'un équilibre global tarifaire non seulement par produit mais aussi par tranche d'âge.

- Décès

Le produit décès commercialisé par la Mutualité de la Réunion correspond à une garantie de prestation funéraire pour l'ensemble de la famille et sans distinction de composition familiale. Cette garantie est gérée en répartition et fait l'objet d'un suivi annuel pouvant donner lieu à une indexation annuelle en fonction de l'évolution du risque.

### **Risque de marché**

L'article 132 de la Directive (2009/138/CE) précise que « pour l'ensemble du portefeuille d'actifs, les entreprises d'assurance n'investissent que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elles peuvent identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate [...]».

Tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. »

### **Risque opérationnel**

Dans le cadre de la coordination du contrôle interne, une base incidents a été mise en œuvre ; elle est accessible par l'ensemble des collaborateurs du groupe. La base est suivie et pilotée par la fonction gestion des risques qui se charge de mettre en œuvre un plan d'actions si nécessaire avec les responsables désignés.

#### *3.3.2. B.3.b Evaluation interne des risques et de la solvabilité*

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (noté ORSA) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique ORSA validée par le Conseil d'administration précise l'organisation du processus ORSA.

Plus particulièrement, la politique ORSA prévoit :

- Une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques.
- Une validation du rapport ORSA par le Conseil d'administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.).
- Une démarche ORSA placée sous la responsabilité conjointe de la fonction gestion des risques et de la fonction actuariat.

Le processus ORSA est mis à jour au moins une fois par an et à chaque changement majeur affectant la stratégie de l'organisme.

L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage de la Mutualité de la Réunion qui permet notamment de :

- Définir la stratégie de la mutuelle, déclinée ensuite de manière opérationnelle en production commerciale par les équipes opérationnelles de la mutuelle ;
- Analyser les risques majeurs et l'analyse de la cohérence globale des résultats obtenus via la formule standard avec la perception du conseil de l'exposition aux risques de la mutuelle ;
- Analyser l'impact des stress sur la solvabilité et les résultats de la mutuelle, et ses conséquences sur la stratégie à moyen terme de la mutuelle.

Dans le cadre de cet exercice, la Mutualité de la Réunion analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.

Pour cela, la démarche ORSA de la Mutualité de la Réunion se fonde sur les étapes suivantes :

- Une identification préalable du besoin global de solvabilité.
- Un respect permanent des exigences réglementaires en projetant l'activité de la Mutualité de la Réunion dans des conditions normales et dans des conditions adverses.
- Une étude de la déviation du profil de risque de la Mutualité de la Réunion par rapport à la formule standard proposée par la législation.

Chaque année, l'exercice ORSA fait l'objet d'une étude menée conjointement avec les administrateurs, les dirigeants effectifs et les fonctions clés de la mutuelle pour mener à bien les trois évaluations. A cet effet, les risques majeurs faisant l'objet de scénarios de stress sont proposés par les administrateurs qui valident in fine le rapport. L'ensemble des évaluations fait l'objet d'un rapport formalisé à destination des administrateurs et de l'autorité de contrôle.

Au regard de l'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, la mutuelle intègre les éléments suivants :

- Utilisation de la formule standard pour l'ensemble des risques techniques et financiers modélisés
- Les paramètres propres (et non ceux de la formule standard) pour le calcul du SCR Souscription en Santé
- Le risque homme clé

Le rapport a été validé en Conseil d'Administration du 14/11/2019 et envoyé à l'ACPR.

### *3.3.3. B.3.c Rôle spécifique de la fonction gestion des risques*

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la fonction gestion des risques assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- Assistance à la mise en œuvre du système de gestion des risques.
- Suivi du système de gestion des risques et du profil de risque de la Mutualité de la Réunion.
- Déclaration des expositions aux risques et assistance sur son domaine au Conseil d'administration.
- Identification et évaluation des risques émergents.
- Coordination opérationnelle du processus ORSA.

### **3.4.B.4 Système de contrôle interne**

#### *3.4.1. B.4.a description du système*

En application de l'article 46 de la directive et de l'article 266 des actes délégués, la Mutualité de la Réunion est tenue de mettre en place un système de contrôle interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables du décret n° 2008-468 du 19 mai 2008 transposées à l'article R.211-28 du code de la mutualité.

Dans ce contexte, la Mutualité de la Réunion dispose d'un dispositif de contrôle interne efficace. En vue de se conformer également à l'article 41-3 de la directive et de l'article 258-2 des actes délégués, la Mutualité de la Réunion a défini une politique de contrôle interne et de conformité décrivant les objectifs, responsabilités, processus et procédures de contrôle interne.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La conformité aux lois et règlements ;
- Le suivi et la prise en compte des décisions des instances (AG et CA) et l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale, en particulier par l'intermédiaire du tableau de suivi des décisions piloté par la gouvernance/secrétaire général ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, la détection des éventuels dysfonctionnements et la mise en œuvre des actions correctives ou préventives adaptées ;
- Le recensement et le suivi des incidents (incidents informatiques, de gestion, réclamations adhérent, tiers, ...);
- La fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Le suivi des recommandations et actions correctives ou préventives.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il repose sur :

- Une formalisation des processus existants au sein de la mutuelle ;
- Un suivi des incidents déclarés non clôturés est réalisé et permet d'avoir l'assurance de la mise en œuvre effective des éléments de maîtrise ;
- Une cartographie des risques couvrant les principaux risques (Périls, Stratégiques, Financiers, Opérationnels, Assurance).

Une politique de conformité et de contrôle interne a été formalisée et précise la modélisation des activités du groupe qui fait apparaître :

- Les processus de management : vie statutaire/gouvernance, management et contrôle interne ;
- Les processus opérationnels liés à l'activité d'assurance santé et décès : adhésions/cotisations, prestations, assurance et contrôles ;
- Les autres processus opérationnels, liés aux activités économiques exercées au sein des entités dans lesquelles la Mutualité de la Réunion est sociétaire : optique, pompes funèbres, voyages, activités massage et bien-être, les placements financiers, assurance, ... ;

- Les processus «supports» : comptabilité, contrôle de gestion, ressources humaines, communication, systèmes d'information, moyens généraux, courrier/archivage, accueil téléphonique.

### *3.4.2. B.4.b Rôle spécifique de la fonction conformité*

La fonction de vérification de la conformité à la responsabilité :

- De mettre en place une politique et un plan de conformité
- Définir, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité
- D'identifier et d'évaluer le risque de conformité en particulier sur les thèmes suivants :
  - Dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme,
  - Protection de la clientèle,
  - Conformité des activités de la mutuelle aux lois et règlements et à la déontologie
- D'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité
- D'évaluer l'impact de changements d'environnement.

La fonction de vérification de la conformité est également consultée pour avis à l'initiative notamment de la Direction et du Conseil d'administration, sur toute question réglementaire ou de conformité liée aux activités d'assurance dont les aspects de fraude, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la protection de la clientèle, ...

La politique de conformité décrit en détail ses responsabilités, les contours de sa mission et les modalités de reporting.

Le plan de Conformité est pluriannuel sur 3 ans. Il est susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des évolutions réglementaires ou stratégiques de la Mutualité de la Réunion. Ce plan de conformité découle de la cartographie des risques de non conformité et intègre les actions de mise en conformité qui auront été identifiées.

### **3.5.B.5 Fonction d'audit interne**

#### **Contexte réglementaire**

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, la Mutualité de la Réunion dispose d'une fonction d'audit interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008.

#### **Missions de l'Audit interne**

Dans ce cadre, la fonction d'audit interne s'acquitte des missions suivantes :

- Établir, mettre en oeuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'ensemble des activités et de tout le système de gouvernance de l'Union,
- Adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités,
- Communiquer le plan d'audit au Conseil d'Administration,
- Émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits et **soumettre au moins une fois par an au Conseil d'Administration un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations,**
- Et s'assurer du respect des décisions prises par le Conseil d'Administration sur la base des recommandations émises,
- Est entendu au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

#### **Organisation**

La responsabilité de la fonction clé Audit Interne est assumée par le responsable de l'Audit interne depuis son approbation lors du Conseil d'Administration du 8 novembre 2018, en remplacement du Président du Comité d'Audit Finances et Risques, porteur de la fonction jusqu'alors.

La désignation de la fonction clé Audit Interne a été notifiée dans les 15 jours suivant le Conseil d'Administration à l'ACPR pour approbation, par l'envoi du dossier de nomination conformément aux dispositions de l'Instruction de l'ACPR 2018-I-09. L'ACPR n'a pas formulé d'opposition vis à vis de cette nomination.

Les modalités de fonctionnement et d'organisation sont décrites au sein de la politique d'audit interne mise à jour annuellement.

Afin de garantir son indépendance à l'égard des directions et des services de l'Union, l'Audit Interne est rattaché hiérarchiquement au Dirigeant opérationnel et fonctionnellement au Conseil d'Administration auprès duquel il dispose d'un accès direct. L'Audit Interne est indépendant de toutes autres fonctions et ne réalise aucune activité opérationnelle.

Compte-tenu de la taille et de l'organisation de l'Union, les missions prévues au plan pluriannuel d'Audit Interne peuvent être réalisées en collaboration avec le prestataire externe désigné par le Conseil d'Administration en 2018.

Cette pratique n'exonère pas l'Union de ses responsabilités. Le responsable de l'Audit Interne reste en charge du pilotage et du suivi effectif de ses missions.

Les travaux de mise à jour du plan d'audit ont été élaboré en collaboration avec un cabinet externe et tient compte :

- De l'évaluation des risques majeurs de l'Union
- Des évolutions réglementaires,
- De l'évolution de l'ensemble des activités et des processus,
- Des conclusions des précédentes missions d'audit interne,
- Des éventuelles recommandations des commissaires aux comptes ou de l'ACPR,
- Des échanges avec les interlocuteurs clés,
- et des attentes de la gouvernance.

A ce titre, l'ensemble des Directeurs, les fonctions clés, le Directeur Général ainsi que le Président du Comité d'Audit Finances et Risques ont été sollicités afin notamment de recueillir leur sensibilité aux principaux risques et leurs attentes en termes de missions à prioriser.

Ce dernier est construit sur 5 ans et peut aller jusqu'à 5 missions par an. Le plan a été présenté aux membres du comité d'audit et a été approuvé par le conseil d'administration du 07.03.2019.

Des missions ponctuelles sur toute thématique à la demande du Dirigeant Opérationnel, du Comité d'Audit Finances et Risques ou du Conseil d'Administration, peuvent s'ajouter au plan d'audit.

Le plan d'audit doit également faire l'objet d'une révision annuelle afin d'être en adéquation permanente avec les éléments qui le composent. Chaque modification doit être validée par le Conseil d'Administration.

### **3.6.B.6 Fonction actuarielle**

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la Mutualité de la Réunion dispose d'une fonction actuarielle.

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction actuarielle :

- S'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- S'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la direction et au Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction actuarielle contribue également au système de gestion des risques de la Mutualité de la Réunion. En cela, la fonction actuarielle :

- Participe à l'évaluation des capitaux de solvabilité réglementaires ;
- Emet un avis sur la politique de souscription.

Dans le cadre de ses attributions, la fonction actuarielle a notamment procédé à la revue des méthodologies de provisionnement pratiquées au sein de la mutuelle en recommandant d'étudier également une méthode par Chain Ladder afin de mieux analyser les éventuels changements de rythme de gestion.

Parallèlement, de par ses attributions de direction financière, la fonction actuarielle a participé au système de gestion des risques en pilotant l'activité afférente aux éléments financiers.

### **3.7.B.7 Sous-traitance**

Dans le cadre de son activité, la Mutualité de la Réunion a recours à l'externalisation sur :

- la réalisation de certaines missions d'audit interne pour accompagner la Fonction clé audit interne,
- la production de rapports spécifiques à Solvabilité 2, nécessitant une expertise en actuariat,
- la gestion locative des biens immobiliers détenus par la Mutualité de la Réunion ou de ses entités statutairement liées,
- l'assistance juridique et veille juridique pour l'accompagnement de la Fonction clé Conformité,
- la gestion des placements financiers obligataires auprès d'un mandataire

Dans cette optique, la Mutualité de la Réunion a démontré à la fois une approche pragmatique vis-à-vis de la sous traitance, **l'utilisant dans une approche de complément des compétences internes de la mutuelle.**

Seules **les activités, où une expertise est jugée nécessaire afin d'accompagner au mieux les ressources internes, sont déléguées.** La Mutualité de la Réunion, conserve quant à elle, le pilotage, le suivi et le contrôle des résultats et indicateurs de ces activités déléguées.

Les activités au cœur de la stratégie, du développement, de la communication et du pilotage technique et comptable de l'entreprise sont portées par les ressources internes de la mutuelle.

Les activités de gestion des contrats assurés par la Mutualité de la Réunion sont réalisées par les ressources internes de la mutuelle (le service Back Office, lui même segmenté en quatre sous-services : cotisations individuelles, cotisations collectives, prestations et recouvrement).

Cette sous-traitance est formalisée dans la politique de sous-traitance qui prévoit notamment les modalités de sélection et d'engagement, de suivi et de contrôle des prestations déléguées.

Chaque sous-traitance fait l'objet d'une convention formalisée et la mutuelle s'assure de la compétence des partenaires avec qui elle travaille.

**Liste des activités déléguées :**

Activités déléguées	Accompagnement Fonction clé
Actuariat (réalisation des calculs de solvabilité, production des rapports spécifiques S2, missions ponctuelles de conseil, formations des collaborateurs et administrateurs)	Gestion des risques, Actuariat
Audit interne (réalisation des missions d'audit interne conformément au plan d'audit pluriannuel, formations des collaborateurs et administrateurs)	Audit Interne
Conformité (veille juridique, assistance juridique, réalisation des missions de mise en conformité conformément au plan d'action de conformité, formations des collaborateurs et administrateurs)	Conformité
Gestion des placements financiers obligataires conformément à la politique de gestion des risques d'investissement et limites internes de risques fixée par le Conseil d'Administration	N/A
Gestion locative des biens immobiliers détenus par la Mutualité de la Réunion ou par ses entités statutairement liées	N/A
Edition et gestion des droits aux prestations via une carte à puce mise à la disposition des adhérents et un site extranet mis à la disposition des professionnels de santé	N/A
Routeur (envoi des différents courriers pour les traitements de masse de type appels à cotisations, impayés, ...)	N/A
Gestion électronique documentaire des cotisations reçues par chèque	N/A
Recouvrement des impayés en santé et décès	N/A

**3.8.B.8 Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

## 4.C Profil de risque

---

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans la gouvernance, la Mutualité de la Réunion procède à l'étude des risques de la manière suivante :

### Identification

La Mutualité de la Réunion a mis en place un processus d'identification et de suivi des risques, piloté au travers d'une cartographie des risques et qui concernent :

- La stratégie produit
- Les évolutions réglementaires du marché
- Les placements
- Les systèmes d'informations
- Le pilotage technique
- Le dispositif de surveillance
- Les risques opérationnels

Cette cartographie permet ainsi de recenser les risques majeurs auxquels est exposée la mutuelle et font l'objet d'un suivi mensuel et d'une présentation en comité d'audit.

### Mesure

Les risques suivants sont modélisés par la formule standard :

- **Risque de souscription santé** : il constitue le second risque le plus important après le risque de marché porté par la mutuelle. Ce risque est intégralement pris en compte par la formule standard et plus précisément par le calcul du SCR de souscription.

Le risque de souscription santé de la Mutualité de la Réunion est étudié à partir du module santé court terme.

- **Risque de souscription vie** : il constitue un risque très limité pour la mutuelle, compte tenu de la nature des opérations réalisées. Ce risque est intégralement pris en compte par la formule standard et plus précisément par le calcul du SCR de souscription. Le risque de souscription vie de la Mutualité de la Réunion est étudié à partir du module vie.
- **Risque de marché** : il constitue le risque le plus important porté par la mutuelle. Il est intégralement pris en compte par la formule standard et plus précisément par le calcul du SCR de marché. L'utilisation de la formule standard calibrée par l'EIOPA et des informations financières officielles est en adéquation avec le profil de risque de la mutuelle.
- **Risque de contrepartie** : l'utilisation de la formule standard calibrée par l'EIOPA est en adéquation avec le profil de risque de la mutuelle.
- **Risque opérationnel** : ce risque est suivi via la formule standard mais également via la cartographie des risques.

### Contrôle et gestion

Consécutivement à la mesure des risques, la mutuelle a mis en œuvre une organisation lui permettant de surveiller et de piloter ces risques afin notamment d'en limiter leurs

impacts. Certains éléments de maîtrise sont notamment intégrés directement dans la cartographie des risques (suivi des plan d'actions, suivi des recommandations, suivi des reportings réglementaires, suivi de la base incidents, ...).

Parallèlement, la Mutualité de la Réunion met en place des processus de redressement en cas de dérive.

### **Reporting**

La mutuelle a mis en place de nombreux outils de pilotage et de suivi de l'activité :

- Activité commerciale : tableaux de bord et indicateurs d'activités mis à jour en temps réel grâce au logiciel décisionnel Qlikview, rapport assurance santé/décès, reporting flash mensuel
- Risques stratégiques
- Les risques de souscription et qualité en termes de paiement des prestations sont suivis via les rapports suivants :
  - Rapport de contrôle des cotisations
  - Rapport de contrôle des prestations
  - Rapport LCB/FT et écoulement des prestations décès

L'ensemble de ces rapports sont envoyés mensuellement à la Direction Générale.

- Les placements :
  - Le processus de validation des placements financiers et immobiliers a été formalisé afin de répondre aux objectifs de respect de la réglementation et de la stratégie de la mutuelle, tout en gardant un mode de fonctionnement permettant une réactivité face au marché.
  - Les instances politiques de l'Union sont informées régulièrement de l'évolution du portefeuille et des décisions prises dans le respect de la politique de placement qui a été validée en Conseil d'administration.
  - Par ailleurs, le Risk Manager a la responsabilité de s'assurer que la politique de placement est bien respectée ; cette vérification fait l'objet d'une présentation systématique aux membres du Comité d'audit et en Conseil d'Administration lorsque ce point est abordé.
- Le risque opérationnel et social :
  - Dans le cadre de la coordination du contrôle interne, une base incidents a été mise en œuvre via la complétion d'un formulaire en ligne accessible par l'ensemble des collaborateurs du groupe.
  - La base est suivie et pilotée par le Risk Manager qui se charge de mettre en œuvre un plan d'actions si nécessaire avec les responsables désignés.

### **4.1.C.1 Risque de souscription**

#### *4.1.1. C.1.a Appréhension du risque de souscription au sein de la Mutualité de la Réunion*

Le risque de souscription et de provisionnement de la Mutualité de la Réunion correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des hypothèses de tarification et de provisionnement.
- De la **structure tarifaire du produit** : Cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection est limité.
- De la **structure des garanties** : Les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entraînent un risque d'anti sélection.
- De la **distribution des produits** : Les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct.
- Des **modalités d'adhésion** : Le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion.
- Des **informations sur la population, disponibles** pour la tarification et le provisionnement.

#### *4.1.2. C.1.a Mesure du risque de souscription et risques majeurs*

La Mutualité de la Réunion pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration.

Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations).
- Le rapport P/C hors frais de gestion segmenté par typologie de produit (santé collective, santé individuelle, décès).
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées.

Au regard des risques importants, la Mutualité de la Réunion est particulièrement sensible à une forte augmentation de la sinistralité en santé et sur le décès.

#### *4.1.3. C.1.a Maîtrise du risque de souscription*

L'ensemble des risques auquel est soumis la Mutualité de la Réunion fait l'objet d'un suivi régulier et d'un pilotage par la cellule Risk Management. La gouvernance, au travers les Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés, est aussi un acteur de premier rang sur l'évaluation des risques de la mutuelle.

La Mutualité de la Réunion a donc mis en œuvre au sein de son organisation opérationnelle, des niveaux cibles, des alertes via des outils afin de limiter la survenance

du risque considéré. Cette organisation lui permet ainsi d'être réactive et d'appliquer immédiatement les processus de redressement en vigueur.

Par ailleurs, la sensibilité de la Mutualité de la Réunion au risque de souscription est testée dans le processus ORSA par une dégradation instantanée de la sinistralité (augmentation de 50% de la sinistralité pour les portefeuilles santé et augmentation des taux de mortalité de 1%, soit une augmentation de 20% de la sinistralité pour les contrats décès). Ce stress-test conduit à une réduction instantanée de 66 points de base de son ratio de couverture de marge qui reste toutefois en adéquation avec les exigences réglementaires.

### **4.2.C.2 Risque de marché**

#### *4.2.1. C.2.a Appréhension du risque de marché au sein de la Mutualité de la Réunion*

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la Mutualité de la Réunion de mouvements défavorables liés aux investissements.

Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la Mutualité de la Réunion.
- D'une dégradation de notation des titres détenus par la Mutualité de la Réunion.
- D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur.

#### *4.2.2. C.2.b Mesure du risque de marché et risques majeurs*

La Mutualité de la Réunion pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'administration.
- Des cibles de notation et de durée
- Des critères stricts pour l'acquisition de biens immobiliers qui relèvent de la compétence du Conseil d'administration

Au regard de l'importance de ses investissements, la Mutualité de la Réunion est particulièrement sensible à une dépréciation de son actif immobilier. Une analyse en ce sens est effectuée dans le cadre de l'exercice ORSA.

#### *4.2.3. C.2.c Maîtrise du risque de marché*

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la Mutualité de la Réunion a défini une politique de placements qui contribue au système de gestion des risques :

- favoriser les placements immobiliers sur l'île de la Réunion avec demande d'agrément fiscal et recours à l'emprunt bancaire pour obtenir un effet de levier
- investir sur le marché obligataire avec l'expertise d'une société en placements financiers
- investir à court terme la trésorerie disponible auprès des établissements pour optimiser les produits financiers selon les opportunités

A cet effet :

- Le mandat de gestion des actifs peut être revu de manière à s'adapter aux conditions de marché
- Stratégie de placement définie pour garantir la sécurité, la qualité, et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille.

Enfin, tous les placements de la Mutualité de la Réunion sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- La Mutualité de la Réunion est en mesure d'appréhender les risques immobiliers, ainsi que les risques financiers associés aux actifs détenus.
- Les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

### **4.3.C.3 Risque de crédit**

#### *4.3.1. C.3.a Appréhension du risque de crédit au sein de la Mutualité de la Réunion*

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie. La mutuelle ne réassurant pas son activité, ce risque reste limité.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents.
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers.
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

#### *4.3.2. C.3.b Mesure du risque de crédit et risques majeurs*

La Mutualité de la Réunion pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- La notation des banques.
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

#### *4.3.3. C.3.b Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs*

Concernant tout particulièrement celui des banques, la Mutualité de la Réunion veille à leur qualité et leur fiabilité lors de la sélection et suit leur solidité financière.

#### 4.4.C.4 Risque de liquidité

##### 4.4.1. C.4.a Appréhension du risque de liquidité au sein de la Mutualité de la Réunion

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la Mutualité de la Réunion. Dans le cadre de l'activité de la Mutualité de la Réunion, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires. Au regard du profil de la mutuelle, ce risque reste limité.

##### 4.4.2. C.4.b Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la Mutualité de la Réunion suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées.
- Les délais de règlement.
- Le niveau de trésorerie.
- Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures.
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

Dans ce cadre la mutuelle suit spécifiquement le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures :

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (en k€)	2019
Santé	3 543
Vie	1 828
<b>Total</b>	<b>5 371</b>

Les hypothèses afférentes à l'établissement du best-estimate de prime (bénéfices attendus inclus dans les primes futures) sont précisées dans le paragraphe relatif aux provisions techniques.

##### 4.4.3. C.4.c Maîtrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, la Mutualité de la Réunion, dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'une poche d'actifs de court terme (compte courant rémunéré et compte à terme) pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

### **4.5.C.5 Risque opérationnel**

#### *4.5.1. C.5.a Appréhension du risque opérationnel au sein de la Mutualité de la Réunion*

Le risque opérationnel de la Mutualité de la Réunion correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la protection de la clientèle ou bien encore le RGPD).
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges).
- Risque de fraude interne et externe.
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.).
- Risque de défaillance des systèmes d'informations (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.).
- Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, etc.).
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux).
- Risques de réputation (dégradation de l'image de la Mutualité de la Réunion suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits).
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

#### *4.5.2. C.5.b Mesure du risque opérationnel et risques majeurs*

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

#### *4.5.3. C.5.c Maîtrise du risque opérationnel*

La cartographie des risques de la Mutualité de la Réunion prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur importance.

A cet effet, les risques majeurs opérationnels identifiés précédemment sont maîtrisés de la manière suivante :

- **Risque de non-conformité réglementaire :** recours à un cabinet d'avocat spécialisé pour la veille réglementaire
- **Risque d'indisponibilité informatique :** réalisation d'un plan de sauvegarde des systèmes d'informations sur les différents logiciels et mise en place d'une salle redondante, tests du dispositif

#### ***4.6.C.6 Autres risques importants***

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

#### ***4.7.C.7 Autres informations***

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

Parallèlement, aux éléments présentés ci-dessus, la mutuelle n'a pas de prêts significatifs, ni n'a constaté de concentration spécifique de risque complémentaire aux éléments précisés par ailleurs.

Enfin la mutuelle n'a pas réalisé d'étude spécifique pour déterminer les dépendances entre les risques couverts par les modules ou sous-modules de risques du capital de solvabilité requis de base.

## 5. D Valorisation à des fins de solvabilité

### 5.1.D.1 Actifs

#### 5.1.1. D.1.a Présentation du bilan

Le Bilan actif de la Mutualité de la Réunion en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité 2, se présente de la manière suivante :

ACTIF	Valorisation SI	Valorisation SII	Valorisation fiscale
Écarts d'acquisitions			
Frais d'acquisition reportés			
Actifs incorporels	1 139 703 €	722 982 €	1 139 703 €
Impôts différés actifs		699 176 €	
Excédent de régime de retraite			
Immobilisations corporelles pour usage propre	8 035 464 €	12 523 177 €	10 613 420 €
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)</b>	<b>53 738 174 €</b>	<b>55 650 678 €</b>	<b>55 870 774 €</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	30 313 956 €	31 877 217 €	31 398 379 €
Participations	8 733 872 €	8 733 873 €	9 106 327 €
Actions	5 717 035 €	5 798 018 €	5 717 035 €
Actions cotées			
Actions non cotées	5 717 035 €	5 798 018 €	5 717 035 €
Obligations	5 546 299 €	5 802 261 €	5 539 103 €
Obligations d'Etat	622 244 €	694 451 €	622 608 €
Obligations de sociétés	4 924 055 €	5 107 810 €	4 916 494 €
Obligations structurées			
Titres garantis			
Fonds d'investissement	1 280 181 €	1 280 145 €	1 963 100 €
Produits dérivés			
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	2 146 831 €	2 159 165 €	2 146 831 €
Autres placements			
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés			
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>			
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers			
Autres prêts et prêts hypothécaires			
Avances sur polices			
<b>Provisions techniques cédées</b>			
Non vie et santé similaire à la non-vie			
Non vie hors santé			
Santé similaire à la non-vie			
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés			
Santé similaire à la vie			
Vie (hors UC et indexés)			
UC ou indexés			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	804 377 €	1 082 668 €	804 377 €
Créances nées d'opérations de réassurance			
Autres créances (hors assurance)	11 224 521 €	11 224 521 €	11 224 521 €
Actions auto-détenues			
Instruments de fonds propres appelés et non payés			
Trésorerie et équivalent trésorerie	16 954 924 €	16 954 924 €	16 954 924 €
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	480 000 €		480 000 €
<b>Total de l'actif</b>	<b>92 377 164 €</b>	<b>98 858 126 €</b>	<b>97 087 720 €</b>

Les actifs détenus par la Mutualité de la Réunion sont principalement composés de placements (immobiliers, obligations, actions, ...) pour 55.7M€ en valorisation SII, d'immobilisations corporelles pour usage propre pour 12.5M€, d'équivalent de trésorerie pour 17.0M€ et de créances non liées à ses opérations d'assurance pour 11.2M€. Le total des actifs s'élève à 98.9M€ au 31/12/19 contre 90.8 M€ au 31/12/18. Cette évolution est principalement liée au développement du portefeuille immobilier et des avoirs en banque.

*5.1.2. D.1.b Base générale de comptabilisation des actifs*

La base générale de comptabilisation de l'actif, est conforme à la réglementation Solvabilité 2 et fondée sur l'approche suivante :

- Valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif réglementé (actions, obligations,...)
- Si celle-ci n'est pas disponible :
  - Valeur d'expert (notamment pour l'immobilier).
  - Ou valeur en normes comptables actuelles (notamment pour les créances).

La Mutualité de la Réunion n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

*5.1.3. D.1.c Immobilisations incorporelles significatives*

La Mutualité de la Réunion détient des immobilisations incorporelles relatives à des droits au bail mais qui ne sont pas considérés comme significatives (0,7% du total du bilan).

*5.1.4. D.1.d Baux financiers et baux d'exploitation*

La Mutualité de la Réunion ne détient pas en propre de baux financiers ni d'exploitation

*5.1.5. D.1.e Impôts différés actifs*

La valorisation Solvabilité II prévoit l'intégration des impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs afin d'intégrer les différences de valorisation entre les normes Solvabilité II et les normes fiscales. A cet effet, le bilan a été décomposé en autant de postes qu'il était nécessaire pour se rapprocher au plus de la norme de l'IAS 12 du règlement CE n° 1126/2008.

Nous avons évalué un impôt différé pour chaque poste en retenant 28% de la différence de valorisation.

Au total, **699 k€** d'impôts différés actifs sont comptabilisés suite à la différence de valorisation des participations, des fonds d'investissement et des autres actifs & passifs.

Voici la décomposition du bilan prudentiel dans les grands postes :

Détail de l'impôt différé		Valorisation SII	Valorisation Fiscale	Impôts différés actif	
Actif du bilan	Placements	Immobilier	44 400 394 €	42 011 799 €	0 €
		Participations	8 733 873 €	9 106 327 €	372 454 €
		Actions	5 798 018 €	5 717 035 €	0 €
		Obligations	5 802 261 €	5 539 103 €	0 €
		Fonds d'investissement	1 280 145 €	1 963 100 €	682 955 €
		Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	2 159 165 €	2 146 831 €	0 €
	Autres actifs	Créances	12 307 190 €	12 028 899 €	0 €
		Autres actifs	17 677 906 €	18 574 627 €	896 721 €
	<b>Sous-total</b>		<b>98 158 950 €</b>	<b>97 087 720 €</b>	<b>1 952 130 €</b>
Passif du bilan	Provisions techniques	Santé	88 072 €	2 995 821 €	0 €
		Vie	-1 561 470 €	219 477 €	0 €
	Autres passifs	Dettes	24 888 200 €	24 965 864 €	0 €
		Autres passifs	3 184 427 €	2 639 500 €	544 927 €
<b>Sous-total</b>		<b>26 599 229 €</b>	<b>30 820 662 €</b>	<b>544 927 €</b>	
<b>Total</b>		<b>71 559 721 €</b>	<b>66 267 058 €</b>	<b>2 497 057 €</b>	
				<b>ID ACTIF</b>	
<b>Total Impôt différé</b>				<b>699 176 €</b>	

*NB : nous n'avons pas inscrit d'autre créance vis à vis de l'Etat que celles présentes dans le bilan de l'Union.*

Nous considérons que la valeur fiscale correspond à la valeur fiscale n-1 hors modification de périmètre. Pour les nouvelles lignes de placements, nous retenons la valeur d'achat.

#### 5.1.6 D.1.f Entreprises liées

Les parts détenues dans les entreprises liées citées précédemment ont été valorisées :

- A une valeur d'expert pour les SCI MUTA et MR Immo
- A une valeur comptable pour les autres entreprises liées

A cet effet, la Mutualité de la Réunion au vu de son profil de risque n'a pas appliqué de mise en équivalence corrigée par l'application du principe de proportionnalité.

## 5.2.D.2 Provisions techniques

### 5.2.1. D.2.a Montant des provisions techniques et méthodologie

Dans le cadre de son activité, la Mutualité de la Réunion constitue les provisions suivantes en normes Solvabilité I :

- Provisions pour sinistres à payer (non vie).
- Provisions pour sinistres à payer (vie).

Ci-dessous un tableau récapitulatif des provisions constituées au 31/12/2019 dans les normes actuelles et dans les normes Solvabilité II.

Provisions brutes de réassurance	Solvabilité I	Solvabilité II					TOTAL
		N et antérieurs	N + 1			Total N+1	
			Charge prestations N+1	Cotisations N+1	Frais sur cotisations N+1		
Best -Estimate Santé 2019	2 995 821 €	3 009 162 €	32 087 843 €	-45 391 097 €	9 760 000 €	-3 543 253 €	-534 091 €
Best -Estimate Vie 2019	219 477 €	220 982 €	2 653 300 €	-6 527 481 €	2 046 039 €	-1 828 142 €	-1 607 160 €
<b>TOTAL 2019</b>	<b>3 215 298 €</b>	<b>3 230 145 €</b>	<b>34 741 143 €</b>	<b>-51 918 577 €</b>	<b>11 806 039 €</b>	<b>-5 371 395 €</b>	<b>-2 141 250 €</b>

**Dans le cadre de Solvabilité II, les évaluations de provisions ont été revues de la manière suivante :**

Le Best Estimate en santé est composé de deux éléments :

- **Best Estimate de sinistres** : Il se rapporte à des sinistres qui se sont déjà produits (indépendamment de la question de savoir s'ils ont été déclarés ou non).

La méthode de calcul retenue est celle de Chain Ladder. Ces projections sont ensuite actualisées à l'aide des taux publiés par l'EIOPA pour le 31/12/2019. La provision de gestion a été mise à jour avec le taux de frais de gestion des prestations observés soit 3% sur le portefeuille Santé et 10% sur le portefeuille Vie.

Enfin, suite aux recommandations de l'ACPR, les frais de gestion des placements (0.69%) ont également été intégrés au BEL de sinistres.

Finalement, le Best Estimate de sinistres est évalué à **3 009 k€ en santé et 221 k€ en vie** à la date de clôture de l'exercice. Le total est assez proche des chiffres comptabilisés au passif du bilan sur la branche Vie et Non-vie.

- **Best Estimate de primes** : Il s'agit de la projection de l'exercice N+1 (cotisations, prestations et frais) pour les contrats dont l'engagement était connu à la date de clôture. Les hypothèses retenues sont regroupées dans le tableau suivant :

	Santé	Vie
Cotisations 19 connues au 31/12/18	45 200 k€	6 500 k€
Taux de frais de gestion des cotisations	21.50%	31.34%
Taux de frais de gestion des prestations	3%	10%
Taux de frais de gestion des investissements	0.69%	0.69%

Le taux de frais de gestion sur cotisations est constitué en santé des frais d'administrations, des autres charges techniques, des autres produits techniques et des commissions versées. Le taux est évalué à partir des comptes 2019.

NB : suite à des échanges avec l'ACPR, la totalité des frais d'administration est intégrée dans le taux de frais de gestion, ce qui engendre un montant de BE de prime supérieur à celui du précédent exercice.

Enfin, le taux de frais financiers est appliqué à la partie « provision » du Best Estimate de primes, c'est-à-dire, aux prestations qui s'écouleront après l'exercice N+1.

Finalement, le Best Estimate de primes est évalué à **- 3 543 k€ en santé et - 1 828 k€ en vie** à la date de clôture de l'exercice. Le Best Estimate de primes obtenu au 31/12/19 (- 5 371 k€) est supérieur à celui obtenu l'an dernier (- 7 996 k€), notamment en raison de l'intégration de la totalité des frais d'administration dans le taux de frais de gestion des cotisations.

Aucune autre provision technique n'est évaluée par la Mutualité de la Réunion dans le cadre de son activité.

**Conclusion :** *Le BEL atteint -534 k€ en santé et -1 607 k€ en vie au 31/12/2019 contre -3 263 k€ en santé et -1 970 k€ en vie au 31/12/2018.*

### Marge pour risque

Afin de calculer les provisions techniques en valeur de marché, il est nécessaire d'intégrer une marge pour risque (correspondant au coût d'immobilisation du SCR du portefeuille relatif à l'activité technique).

Cette marge pour risque est ajoutée au « Best Estimate » dans le bilan aux normes Solvabilité II. Elle n'est cependant pas prise en considération dans les calculs du SCR.

Afin d'évaluer cette marge pour risque, un SCR propre aux activités d'assurance de l'organisme est estimé, puis projeté (conformément à la méthode n°1 explicité dans l'orientation n°62 de la notice relative aux provisions techniques). La somme actualisée des flux de SCR fournit alors la marge pour risque.

Conformément aux orientations publiées par l'ACPR (orientation n°63 de la notice relative aux provisions techniques), la marge de risque est évaluée au global, et allouée par ligne d'activité au prorata des provisions techniques.

	Marge pour risques
Santé similaire à la non-vie	622 163 €
Vie (hors UC et indexés)	45 689 €
<b>Marge pour risques</b>	<b>667 852 €</b>

### *5.2.2. D.2.b Incertitude liée à la valeur des provisions techniques*

Dans le cadre de l'évaluation précédente, les incertitudes liées au calcul des provisions techniques sont les suivantes :

- Sur l'évaluation des provisions de sinistre :
  - Incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres.
- Sur l'évaluation des provisions de prime :
  - Incertitude liée à la sinistralité future.
  - Incertitude liée aux frais futurs.

### 5.3.D.3 Autres Passifs

#### 5.3.1. D.3.a Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs de la Mutualité de la Réunion, se présentent de la manière suivante :

PASSIF	Valorisation SI	Valorisation SII	Valorisation fiscale
Autres provisions techniques			
Passifs éventuels			
Provisions autres que les provisions techniques	2 639 500 €	2 639 500 €	2 639 500 €
Provision pour retraite et autres avantages		544 927 €	
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs			
Impôts différés passifs		2 181 122 €	
Produits dérivés			
Dettes envers les établissements de crédit	2 208 448 €	2 208 448 €	2 208 448 €
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit			
Dettes nées d'opérations d'assurance	1 076 104 €	6 623 993 €	1 076 104 €
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	15 987 688 €	15 987 688 €	15 987 688 €
<b>Dettes subordonnées</b>			
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base			
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	5 693 624 €	68 071 €	5 693 624 €

Les autres passifs de la Mutualité de la Réunion ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché.
- Retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment).
- Indemnités de Fin de Carrière : évaluées avec une actualisation en valeur de marché

Par ailleurs, la Mutualité de la Réunion n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation, elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

#### 5.3.2. D.3.b Accords de location

La Mutualité de la Réunion n'a pas d'accords relatifs à des baux d'exploitation ou financiers.

#### 5.3.3. D.3.c Impôts différés Passif

Les impôts différés au passif sont évalués selon la même méthodologie que celle décrite pour les impôts différés à l'actif.

Au total, l'impôt différé au passif est estimé à 2 181 k€, principalement généré par la différence de valorisation des immeubles et des provisions techniques :

Détail de l'impôt différé			Valorisation SII	Valorisation Fiscale	Impôts différés passif
Actif du bilan	Placements	Immobilier	44 400 394 €	42 011 799 €	2 388 595 €
		Participations	8 733 873 €	9 106 327 €	0 €
		Actions	5 798 018 €	5 717 035 €	80 982 €
		Obligations	5 802 261 €	5 539 103 €	263 158 €
		Fonds d'investissement	1 280 145 €	1 963 100 €	0 €
		Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	2 159 165 €	2 146 831 €	12 334 €
	Autres actifs	Créances	12 307 190 €	12 028 899 €	278 291 €
		Autres actifs	17 677 906 €	18 574 627 €	0 €
	<b>Sous-total</b>			<b>98 158 950 €</b>	<b>97 087 720 €</b>
Passif du bilan	Provisions techniques	Santé	88 072 €	2 995 821 €	2 907 749 €
		Vie	-1 561 470 €	219 477 €	1 780 947 €
	Autres passifs	Dettes	24 888 200 €	24 965 864 €	77 664 €
		Autres passifs	3 184 427 €	2 639 500 €	0 €
	<b>Sous-total</b>			<b>26 599 229 €</b>	<b>30 820 662 €</b>
<b>Total</b>			<b>71 559 721 €</b>	<b>66 267 058 €</b>	<b>7 789 720 €</b>

**ID PASSIF**

<b>Total Impôt différé</b>	<b>2 181 122 €</b>
----------------------------	--------------------

*5.3.4. D.3.d Avantages économiques et avantages du personnel*

La Mutualité de la Réunion valorise des indemnités pour départ à la retraite pour ses salariés pour un montant non significatif (0,6%) du total de bilan.

**5.4.D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

La Mutualité de la Réunion n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

**5.5.D.5 Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

## 6. E Gestion du Capital

### 6.1.E.1 Fonds propres

#### 6.1.1. E.1.a Structure des fonds propres

La gestion des fonds propres de la Mutualité de la Réunion est revue chaque année par le conseil d'administration qui valide la couverture de marge de la Mutualité de la Réunion ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon de 5 ans. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée.

La structure des fonds propres se présente de la manière suivante :

FONDS PROPRES	Valorisation SII
<b>Fonds propres de base</b>	70 077 775 €
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	438 159 €
Comptes mutualistes subordonnés	
Fonds excédentaires	
Actions de préférence	
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	
Réserve de réconciliation	69 639 616 €
Passifs subordonnés	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être indus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>	
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	
<b>Déductions</b>	
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>70 077 775 €</b>

L'intégralité des fonds propres est de niveau 1 (non restreint) de base et la mutuelle ne détient pas de fonds propres auxiliaires.

La réserve de réconciliation se compose des éléments suivants :

Contributions à la réserve de réconciliation (k€)	
Fonds propres comptables hors fonds initial	61 118
Comptabilisation actifs incorporels	-417
Passage en valeur de marché	6 276
Evolution des provisions	5 357
Marge de risque	-667
Impôt différé	-1 482
Engagements sociaux	-544
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>69 640</b>

6.1.2. E.1.b Passifs subordonnés

La mutualité de la réunion ne détient pas de passifs subordonnés.

6.1.3. E.1.c Fonds Propres éligibles et disponibles

Normes Solvabilité II	Au 31/12/2019
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	70 078
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	70 078
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	70 078
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	70 078
Capital de solvabilité requis	23 132
Minimum de capital requis	6 200
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>303%</b>
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>1130%</b>

L'ensemble des fonds propres sont éligibles à la couverture des deux capitaux de solvabilité.

Ainsi les ratios de couverture de la Mutualité de la Réunion sont les suivants :

- Ratio de couverture du SCR : 303%
- Ratio de couverture du MCR : 1130 %

Ces deux ratios sont très satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%.

## 6.2.E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### 6.2.1. E.2.a Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) de la Mutualité de la Réunion est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la Mutualité de la Réunion n'a été utilisé pour les besoins du calcul du SCR.

Il se décompose de la manière suivante :

<b>BSCR</b>	<b>23 060 625 €</b>
<b>SCR<sub>Market</sub></b>	<b>17 564 226 €</b>
<b>SCR<sub>Default</sub></b>	<b>2 859 007 €</b>
<b>SCR<sub>Life</sub></b>	<b>860 823 €</b>
<b>SCR<sub>Health</sub></b>	<b>8 186 347 €</b>
<b>SCR<sub>Non Life</sub></b>	<b>0 €</b>
<b>SCR<sub>Int</sub></b>	<b>578 386 €</b>
<i>Effet de diversification</i>	<i>-6 988 163 €</i>
<b>Adj</b>	<b>-1 481 946 €</b>
<b>SCR<sub>Ob</sub></b>	<b>1 553 023 €</b>
<b>SCR global</b>	<b>23 131 703 €</b>

Remarques sur les évaluations de SCR par risque :

- Le SCR marché reste la principale composante du SCR global. Il augmente fortement par rapport au dernier exercice (15 189k€ au 31/12/18) en raison de la hausse du risque immobilier.
- La deuxième composante importante est le SCR Santé qui atteint 8 186 k€ contre 7 955 k€ l'an dernier. L'augmentation provenant de la hausse des cotisations prévisionnelles.
- Le SCR de contrepartie atteint 2 859 k€. Celui-ci est également en légère hausse par rapport à l'année dernière. Ceci s'explique par l'augmentation des créances vis-à-vis de l'état.

Les SCR incorporels, vie et opérationnel atteignent respectivement 578 k€, 861 k€ et 1 553 k€ au 31/12/19 contre 578 k€, 787 k€ et 1 497 k€ au 31/12/18. Les évolutions sont faibles voire nulles pour ces trois composantes.

Finalement le SCR global s'élève à 23 132 k€ après prise en compte de la diversification et de l'ajustement, soit une augmentation de 10.6% par rapport à l'an dernier.

*6.2.2. E.2.b Minimum de capital de requis*

Le minimum de capital requis (MCR) de la Mutualité de la Réunion est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

	N
MCR Non Vie	2 047 255 €
MCR Vie	251 226 €
<b>MCR Linéaire</b>	<b>2 298 481 €</b>

Le MCR ne peut être inférieur à un seuil plancher fonction de l'activité de l'organisme.

- Organisme vie : 3.7M€.
- Organisme non vie : 2.5M€.
- Organisme mixte : 6.2M€.

Finalement, le MCR est égal au minimum réglementaire soit 6.2M€ et reste stable par rapport au dernier exercice en raison de l'effet plancher absolu.

	N
<b>MCR Linéaire</b>	<b>2 298 481 €</b>
<b>MCR</b>	<b>6 200 000 €</b>

***6.3.E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis***

La Mutualité de la Réunion n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

***6.4.E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé***

La Mutualité de la Réunion utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

***6.5.E.5 Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis***

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

***6.6.E.6 Autres informations***

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutualité de la Réunion susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

## 7. Annexe : QRT demandés

---

En complément des éléments narratifs du SFCR décrits plus haut, le règlement d'exécution prévoit que la Mutualité de la Réunion publie en annexe du document les QRT suivants :

**Annexe I**  
**S.02.01.02**  
**Bilan**

	Valeur Solvabilité II
	C0010
<b>Actifs</b>	
Goodwill	<del>R0010</del>
Frais d'acquisition différés	<del>R0020</del>
Immobilisations incorporelles	R0030 723
Actifs d'impôts différés	R0040 518
Excédent du régime de retraite	R0050 -
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060 10 433
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070 53 483
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080 26 610
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090 8 824
Actions	R0100 6 184
Actions – cotées	R0110 -
Actions – non cotées	R0120 6 184
Obligations	R0130 4 094
Obligations d'État	R0140 685
Obligations d'entreprise	R0150 3 410
Titres structurés	R0160 -
Titres garantis	R0170 -
Organismes de placement collectif	R0180 52
Produits dérivés	R0190 -
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200 7 718
Autres investissements	R0210 -
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220 -
Prêts et prêts hypothécaires	R0230 -
Avances sur police	R0240 -
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250 -
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260 -
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270 -
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280 -
Non-vie hors santé	R0290 -
Santé similaire à la non-vie	R0300 -
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310 -
Santé similaire à la vie	R0320 -
Vie hors santé, UC et indexés	R0330 -
Vie UC et indexés	R0340 -
Dépôts auprès des cédantes	R0350 -
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360 1 018
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370 -
Autres créances (hors assurance)	R0380 10 256
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390 -
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400 -
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410 13 441
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420 -
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500 89 872</b>









## Annexe I

## S.05.02.01

## Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		<del>C0010</del>	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	<del>C0070</del>
	<b>R0010</b>	<del>C0080</del>	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	<del>C0140</del>
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	42 121						42 121
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	-						-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>	-						-
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	-						-
Net	<b>R0200</b>	42 121						42 121
<b>Primes acquises</b>								-
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	42 121						42 121
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	-						-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>	-						-
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	-						-
Net	<b>R0300</b>	42 121						42 121
<b>Charge des sinistres</b>								-
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	27 235						27 235
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	-						-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>	-						-
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	-						-
Net	<b>R0400</b>	27 235						27 235
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								-
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	-						-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	-						-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>	-						-
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	-						-
Net	<b>R0500</b>	-						-
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	11 557						11 557
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>	<del>11 557</del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>	<del></del>
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>	11 557						11 557



Annexe I

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0		0			0
réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance								
finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut	R0020	0	0		0			0
de la contrepartie, correspondant aux provisions								
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la</b>								
<b>meilleure estimation et de la marge de risque</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	0		0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la								
réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance	R0080	0		0	0	0	0	0
finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut								
de la contrepartie								
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au	R0090	-		-	-	1 970	-	-
titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la								
réassurance finite – total								
<b>Marge de risque</b>	R0100	-	-		33			-
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions</b>								
<b>techniques</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	-	-		-			-
Meilleure estimation	R0120	-	-		-			-
Marge de risque	R0130	-	-		-			-
<b>Provisions techniques – Total</b>	R0200	-	-		- 1 937			-

(suite)

Annexe I

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

**Provisions techniques calculées comme un tout**

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

**Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque**

**Meilleure estimation**

**Meilleure estimation brute**

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total

**Marge de risque**

**Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques**

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

**Provisions techniques – Total**

	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>R0010</b>	-	-	-			-	-	-
<b>R0020</b>	-	-	-			-	-	-
<b>R0030</b>	-	1 970	-	-	-	-	-	-
<b>R0080</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>R0090</b>	-	1 970	-	-	-	-	-	-
<b>R0100</b>	-	33	-	-	-	-	-	-
<b>R0110</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>R0120</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>R0130</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>R0200</b>	-	1 937	-	-	-	-	-	-

Annexe I  
S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie

**Provisions techniques calculées comme un tout**

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

**Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque**

**Meilleure estimation**

Provisions pour primes  
Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

**Provisions pour sinistres**

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

**Total meilleure estimation – brut**

**Total meilleure estimation – net**

**Marge de risque**

**Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques**

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

**Provisions techniques – Total**

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010	-	-	-	-	-
R0050	-	-	-	-	-
R0060	- 5 871	-	-	-	-
R0140	-	-	-	-	-
R0150	- 5 871	-	-	-	-
R0160	2 608	-	-	-	-
R0240	-	-	-	-	-
R0250	2 608	-	-	-	-
R0260	- 3 263	-	-	-	-
R0270	- 3 263	-	-	-	-
R0280	551	-	-	-	-
R0290	-	-	-	-	-
R0300	-	-	-	-	-
R0310	-	-	-	-	-
R0320	- 2 712	-	-	-	-
R0330	-	-	-	-	-
R0340	- 2 712	-	-	-	-

Annexe I  
S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie

**Provisions techniques calculées comme un tout**

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

**Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque**

**Meilleure estimation**

Provisions pour primes

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

**Provisions pour sinistres**

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

**Total meilleure estimation – brut**

**Total meilleure estimation – net**

**Marge de risque**

**Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques**

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

**Provisions techniques – Total**

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
R0010	-	-	-	-	-
R0050	-	-	-	-	-
R0060	-	-	-	-	-
R0140	-	-	-	-	-
R0150	-	-	-	-	-
R0160	-	-	-	-	-
R0240	-	-	-	-	-
R0250	-	-	-	-	-
R0260	-	-	-	-	-
R0270	-	-	-	-	-
R0280	-	-	-	-	-
R0290	-	-	-	-	-
R0300	-	-	-	-	-
R0310	-	-	-	-	-
R0320	-	-	-	-	-
R0330	-	-	-	-	-
R0340	-	-	-	-	-

Annexe I  
S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie

**Provisions techniques calculées comme un tout**

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout

**Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque**

**Meilleure estimation**

Provisions pour primes  
Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour primes

**Provisions pour sinistres**

Brut

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres

**Total meilleure estimation – brut**

**Total meilleure estimation – net**

**Marge de risque**

**Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques**

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

**Provisions techniques – Total**

Provisions techniques – Total

Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite

Réassurance non proportionnelle acceptée				
Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
R0010	-	-	-	-
R0050	-	-	-	-
R0060	-	-	-	- 5 871
R0140	-	-	-	-
R0150	-	-	-	- 5 871
R0160	-	-	-	2 608
R0240	-	-	-	-
R0250	-	-	-	2 608
R0260	-	-	-	- 3 263
R0270	-	-	-	- 3 263
R0280	-	-	-	551
R0290	-	-	-	-
R0300	-	-	-	-
R0310	-	-	-	-
R0320	-	-	-	- 2 712
R0330	-	-	-	-
R0340	-	-	-	- 2 712

Annexe I  
S.19.01.01  
Sinistres en non-vie

Ligne d'activité	Z0010	Medical expense insurance
Année d'accident / année de souscription	Z0020	Report year [AY]
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	0,00

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement																Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +					
Précédent	R0100																0	R0100	0	R0180	0
N-14	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0110	-		-
N-13	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0120	-		-
N-12	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0130	-		-
N-11	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0140	-		-
N-10	R0150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0150	-		-
N-9	R0160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0160	-		-
N-8	R0170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0170	-		-
N-7	R0180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0180	-		-
N-6	R0190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0190	-		-
N-5	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0200	-		-
N-4	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0210	-		-
N-3	R0220	37 132	2 517	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0220	-		39 685
N-2	R0230	25 324	1 797	59	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0230	59		27 180
N-1	R0240	24 522	2 808	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0240	2 808		27 330
N	R0250	24 297	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0250	24 297		24 297
<b>Total</b>	<b>R0260</b>																	<b>R0260</b>	<b>27 164</b>		<b>118 492</b>

Annexe I  
S.19.01.01  
Sinistres en non-vie  
Recouvrements de réassurance reçus (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement																Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +			C0760	C0770	
récedent	R0300																	0	R0300	0	0
N-14	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0310	0	0	
N-13	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0320	0	0		
N-12	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0330	0	0			
N-11	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0340	0	0						
N-10	R0350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0350	0	0								
N-9	R0360	0	0	0	0	0	0	0	0	R0360	0	0									
N-8	R0370	0	0	0	0	0	0	0	R0370	0	0										
N-7	R0380	0	0	0	0	0	0	R0380	0	0											
N-6	R0390	0	0	0	0	0	0	R0390	0	0											
N-5	R0400	0	0	0	0	0	R0400	0	0												
N-4	R0410	0	0	0	0	R0410	0	0													
N-3	R0420	0	0	0	R0420	0	0														
N-2	R0430	0	0	R0430	0	0															
N-1	R0440	0	R0440	0	0																
N	R0450	0	R0450	0																	
Total	R0460	0	R0460	0																	

Annexe I  
S.19.01.01  
Sinistres en non-vie  
Sinistres payés nets (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année de développement

Année	Année de développement																Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +						
récédent	R0500																C1350	0,00	C1360	C1370	0,00	
N-14	R0510	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-13	R0520	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-12	R0530	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-11	R0540	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-10	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-9	R0560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-8	R0570	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-7	R0580	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-6	R0590	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-5	R0600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-4	R0610	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						-
N-3	R0620	37 132	2 517	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					39 685	
N-2	R0630	25 324	1 797	59	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					27 180	
N-1	R0640	24 522	2 808	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					27 330	
N	R0650	24 297	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					24 297	
<b>Total</b>	<b>R0660</b>																				27 164	118 492

Annexe I  
S.19.01.01  
Sinistres en non-vie

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)

Année	Année de développement																Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +		C0360	
récédent	R0100																0	R0100	0
N-14	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0110	-
N-13	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0120	-
N-12	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0130	-
N-11	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0140	-
N-10	R0150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0150	-
N-9	R0160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0160	-
N-8	R0170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0170	-
N-7	R0180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0180	-
N-6	R0190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0190	-
N-5	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0200	-
N-4	R0210	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0210	-
N-3	R0220	-	57	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0220	-
N-2	R0230	2 036	42	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0230	0
N-1	R0240	1 904	56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0240	56
N	R0250	2 386	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0250	2 394
Total	R0260																	R0260	2 451

Annexe I

S.19.01.01

Sinistres en non-vie

Meilleure estimation provisions pour sinistres non actualisées – Montants recouvrables au titre de la réassurance

(valeur absolue)

Année	Année de développement																Fin d'année (données actualisées)		
	-	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +		C0960	
récédent	R0300																	R0300	-
N-14	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0310	-
N-13	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0320	-
N-12	R0330	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0330	-
N-11	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0340	-
N-10	R0350	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0350	-
N-9	R0360	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0360	-
N-8	R0370	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0370	-
N-7	R0380	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0380	-
N-6	R0390	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0390	-
N-5	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0400	-
N-4	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0410	-
N-3	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0420	-
N-2	R0430	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0430	-
N-1	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0440	-
N	R0450	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0450	-
Total																		R0460	-

Annexe I

S.19.01.01

Sinistres en non-vie

Meilleure estimation provisions pour sinistres nettes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement																Fin d'année (données actualisées)		
	-	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +		C1560	
récédent	R0500																	R0500	-
N-14	R0510	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0510	-
N-13	R0520	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0520	-
N-12	R0530	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0530	-
N-11	R0540	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0540	-
N-10	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0550	-
N-9	R0560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0560	-
N-8	R0570	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0570	-
N-7	R0580	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0580	-
N-6	R0590	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0590	-
N-5	R0600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0600	-
N-4	R0610	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0610	-
N-3	R0620	-	57	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0620	-
N-2	R0630	2 036	42	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0630	0
N-1	R0640	1 904	56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0640	56
N	R0650	2 386	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0650	2 394
Total	R0660																	R0660	2 451

Annexe I  
S.19.01.01  
Sinistres en non-vie

Sinistres déclarés mais non réglés bruts (RBNS)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement															Fin d'année		
	-	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15 et +	C0560
	C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550		
récedent	R0100																R0100	-
N-14	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0110	-
N-13	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0120	-
N-12	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0130	-
N-11	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0140	-
N-10	R0150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0150	-
N-9	R0160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0160	-
N-8	R0170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0170	-
N-7	R0180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0180	-
N-6	R0190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0190	-
N-5	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0200	-
N-4	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0210	-
N-3	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0220	-
N-2	R0230	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0230	-
N-1	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0240	-
N	R0250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0250	-
Tota	R0260																R0260	-

Annexe I  
S.19.01.01  
Sinistres en non-vie  
Réassurance sinistres RBNS  
(valeur absolue)

Année	Année de développement																Fin d'année		
	-	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +	C1160		
	C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150			
récédent	R0300																	R0300	-
N-14	R0310	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0310	-
N-13	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0320	-
N-12	R0330	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0330	-
N-11	R0340	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0340	-
N-10	R0350	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0350	-
N-9	R0360	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0360	-
N-8	R0370	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0370	-
N-7	R0380	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0380	-
N-6	R0390	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0390	-
N-5	R0400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0400	-
N-4	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0410	-
N-3	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0420	-
N-2	R0430	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0430	-
N-1	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0440	-
N	R0450	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	R0450	-
Total																		R0460	-

Annexe I  
 S.19.01.01  
 Sinistres en non-vie  
 Sinistres RBNS nets  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement																Fin d'année		
	-	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +		C1760	
	C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750			
récédent	R0500																	R0500	-
N-14	R0510	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0510	-
N-13	R0520	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0520	-
N-12	R0530	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0530	-
N-11	R0540	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0540	-
N-10	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0550	-
N-9	R0560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0560	-
N-8	R0570	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0570	-
N-7	R0580	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0580	-
N-6	R0590	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0590	-
N-5	R0600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0600	-
N-4	R0610	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0610	-
N-3	R0620	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0620	-
N-2	R0630	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0630	-
N-1	R0640	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0640	-
N	R0650	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		R0650	-
Total																		R0660	-

Annexe I  
S.19.01.01  
Sinistres en non-vie

Taux d'inflation (uniquement en cas d'utilisation de méthodes prenant en compte l'inflation pour ajuster les données)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Taux d'inflation historique – Total	R0700	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	####	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'inflation historique: inflation extérieure	R0710	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	####	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'inflation historique: inflation endogène	R0720	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	####	0,00%	0,00%	0,00%
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
Taux d'inflation attendu – Total	R0730	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	####	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'inflation attendu: inflation extérieure	R0740	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	####	0,00%	0,00%	0,00%
Taux d'inflation attendu: inflation endogène	R0750	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	####	0,00%	0,00%	0,00%
		C2200														
Description du taux d'inflation utilisé	R0760	0,00														



**Annexe I**

**S.23.01.01**

**Fonds propres**

**Total fonds propres auxiliaires**

**Fonds propres éligibles et disponibles**

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis

Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

**Capital de solvabilité requis**

**Minimum de capital requis**

**Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis**

**Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis**

C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
0			0	0
67 573	67 573	-	0	0
67 573	67 573	-	0	
67 573	67 573	-	0	0
67 573	67 573	-	0	
20 922				
6 200				
323%				
1090%				

**Réserve de réconciliation**

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

**Réserve de réconciliation**

**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

**Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)**

C0060	
67 573	
-	
-	
438	
-	
67 135	
2 124	
5 871	
7 996	

**Annexe I**

**S.25.01.01**

**Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

Article 112 **Z0010**

A001
------

Risque de marché  
 Risque de défaut de la contrepartie  
 Risque de souscription en vie  
 Risque de souscription en santé  
 Risque de souscription en non-vie  
 Diversification  
 Risque lié aux immobilisations incorporelles  
**Capital de solvabilité requis de base**

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
	C0030	C0040	C0050
<b>R0010</b>	15189	15189	0
<b>R0020</b>	2696	2696	0
<b>R0030</b>	787	787	0
<b>R0040</b>	7955	7955	0
<b>R0050</b>	0	0	0
<b>R0060</b>	-6536	-6536	
<b>R0070</b>	578	578	
<b>R0100</b>	20670	20670	

**Calcul du capital de solvabilité requis**

Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE  
 Risque opérationnel  
 Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques  
 Capacité d'absorption de pertes des impôts différés  
 Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE  
**Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire**  
 Exigences de capital supplémentaire déjà définies

	C0100
<b>R0120</b>	0
<b>R0130</b>	1497
<b>R0140</b>	0
<b>R0150</b>	-1245
<b>R0160</b>	0
<b>R0200</b>	20922
<b>R0210</b>	0
<b>R0220</b>	20922
<b>R0400</b>	0
<b>R0410</b>	0
<b>R0420</b>	0
<b>R0430</b>	0
<b>R0440</b>	0
<b>R0450</b>	0
<b>R0460</b>	0

**Capital de solvabilité requis**

**Autres informations sur le SCR**

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée  
 Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante  
 Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés  
 Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur  
 Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304  
 Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.  
 Prestations discrétionnaires futures nettes

**Annexe I**

**S.28.01.01**

**Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

	<b>C0010</b>	
RésultatMCR <sub>NL</sub>	<b>R0010</b>	1979,68002
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>	- 3 263 42 121
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0030</b>	- -
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0040</b>	- -
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0050</b>	- -
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0060</b>	- -
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0070</b>	- -
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0080</b>	- -
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0090</b>	- -
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0100</b>	- -
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0110</b>	- -
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>	- -
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0130</b>	- -
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>	- -
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>	- -
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>	- -
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>	- -

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

	<b>C0040</b>	
RésultatMCR <sub>L</sub>	<b>R0200</b>	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	<b>R0210</b>	-
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	<b>R0220</b>	-
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	<b>R0230</b>	-
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	<b>R0240</b>	- 1 970
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	<b>R0250</b>	343 587

**Calcul du MCR global**

	<b>C0070</b>	
MCR linéaire	<b>R0300</b>	2 220
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	20 922
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	9 415
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	5 231
MCR combiné	<b>R0340</b>	5 231
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	6 200
	<b>C0070</b>	
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	6 200

Annexe I

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>	Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>
	C0010	C0020
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie</b>		
<b>R0010</b>	1 980	-

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente  
 Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente  
 Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente  
 Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente  
 Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente  
 Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente  
 Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente  
 Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente  
 Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente  
 Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente  
 Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente  
 Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente  
 Réassurance santé non proportionnelle  
 Réassurance accidents non proportionnelle  
 Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle  
 Réassurance dommages non proportionnelle

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
<b>R0020</b>	-	42 121	-	-
<b>R0030</b>	-	-	-	-
<b>R0040</b>	-	-	-	-
<b>R0050</b>	-	-	-	-
<b>R0060</b>	-	-	-	-
<b>R0070</b>	-	-	-	-
<b>R0080</b>	-	-	-	-
<b>R0090</b>	-	-	-	-
<b>R0100</b>	-	-	-	-
<b>R0110</b>	-	-	-	-
<b>R0120</b>	-	-	-	-
<b>R0130</b>	-	-	-	-
<b>R0140</b>	-	-	-	-
<b>R0150</b>	-	-	-	-
<b>R0160</b>	-	-	-	-
<b>R0170</b>	-	-	-	-

**S.28.02.01**

**Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

	Activités en	
	non-vie	vie
	Résultat MCR <sub>(L,NL)</sub>	Résultat MCR <sub>(L,L)</sub>
	C0070	C0080
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie</b>	R0200	241

Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties  
 Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures  
 Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte  
 Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé  
 Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

**Activités en non-vie**

**Activités en vie**

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des
	C0090	C0100	C0110	C0120
<b>R0210</b>	0,00		0,00	
<b>R0220</b>	0,00		0,00	
<b>R0230</b>	0,00		0,00	
<b>R0240</b>	0,00		-1969,53	
<b>R0250</b>		0,00		343587,20

**Calcul du MCR global**

	C0130
MCR linéaire	R0300 2 220
Capital de solvabilité requis	R0310 20 922
Plafond du MCR	R0320 9 415
Plancher du MCR	R0330 5 231
MCR combiné	R0340 5 231
Seuil plancher absolu du MCR	R0350 6 200
	C0130
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400 6200,00

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

	Activités en	
	non-vie	vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500 1979,68	240,51
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510 18655,59	2266,46
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520 8395,01	1019,91
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530 4663,90	566,62
Montant notionnel du MCR combiné	R0540 4663,90	566,62
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550 2500,00	3700,00
Montant notionnel du MCR	R0560 4663,90	3700,00